15690-231 Pantalon grand froid

doublure matelassée - bretelles amovibles - imperméable

MASCOT® SAFE SUPREME



14 17 222

S	M	L	XL	2XL	3XL	4XL



- Jupe à neige intérieure au niveau des jambes qui protège de la neige et de la saleté.
- Taille très haute sur l'arrière avec un rebord chaud qui monte jusqu'au ventre.
- Longue fermeture zippé avec rabat coupe-vent sur l’extérieur des mollets, facile à utiliser par dessus les bottes.
- Poche genouillères avec insertion des genouillères par le haut et avec rabat protégeant des saletés.
- Coupe-vent, respirant, imperméable grâce aux coutures collées.

Technique

Fluorescent(e) avec bandes rétroréfléchissantes transversales en biais. Imperméable, coupe-vent et permettant au corps de respirer. Coutures thermocollées. Doublure matelassée. La taille est plus haute à l'arrière pour une meilleure protection contre le froid. Passants de ceinture. Anneau en D. Braguette zippée. Poches latérales. Poches arrière renforcées, sous rabat avec boutons-pression invisibles. Poche cuisse renforcée et dotée de poches supplémentaires - une poche téléphone intérieure ainsi qu'une extérieure sous rabat avec fermeture aimantée. Poche mètre pliant. Poches genouillères - sous rabat, réglables et avec insertion des genouillères par le haut. Jupe à neige intérieure au niveau de la jambe. Zip sous rabat coupe-vent sur le côté extérieur des jambes. Double certification compatible avec le modèle de genouillères larges selon la norme EN 14404-3.

Utilisateur

♂ ♀

Matériau principal / Matériau supérieur

100% polyester

210 g/m²



Ripstop.Colonne d'eau de > 10.000 mm d'H²O selon la norme EN ISO 811.Le produit est conforme à la norme EN ISO 20471 et conserve ses qualités jusqu’à 50 lavages domestiques.

Catégorie de lavage industriel B3

Certifications

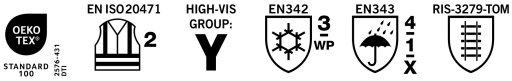

- OEKO-TEX® STANDARD 100
- EN ISO 20471 - classe 2
- Hi-Vis groupe Y
- EN 342 3/WP (1.96 clo)
- EN 343 4-1-X

Logo

Ce produit est certifié avec un maximum de transferts/logos : 0,4500m². Cette surface approuvée de logos ne doit pas être excédée. Les logos placés respectivement à l'avant et à l'arrière doivent représenter au maximum 50% de la surface totale de logo, afin que la certification EN ISO 20471 reste valable. Attention : la zone indiquée ne sert qu'à indiquer l'espace disponible pour le placement du logo. Afin de maintenir la classification du vêtement conformément à la norme EN ISO 20471, les instructions concernant la taille du logo doivent être respectées.

Emplacement logo:

- Logo sur vêtement de travail. Poche arrière gauche. Max 10x5 cm/3,9x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Poche arrière droite. Max 10x5 cm/3,9x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur cuisse gauche. Max 9x5 cm/3,5x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Vertical sur cuisse droite, se lit de haut en bas. Max 25x5 cm/9,8x1,9 pouces

- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur cuisse droite. Max 11x5 cm/4,3x1,9 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur mollet gauche. Max 12x6 cm/4,7x2,3 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Horizontal sur mollet droit. Max 12x6 cm/4,7x2,3 pouces
- Logo sur vêtement de travail. Emplacement spécial. Nous contacter pour convenir d'un accord



